

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## C'est déjà le temps des inscriptions pour la prochaine année scolaire 2016-2017

*La période officielle d'inscription aura lieu du 15 au 19 février  
dans tous les établissements du territoire*

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 4 février 2015** – La période officielle d'inscription pour l'année scolaire 2016-2017 se déroulera du 15 au 19 février dans toutes les écoles du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Les écoles seront ouvertes certains soirs. Nous invitons les parents à communiquer avec l'école de leur secteur pour connaître les heures d'ouverture.



**Période officielle d'inscription 2016-2017**  
Du 15 au 19 février 2016  
De 18 h à 19 h et de 19 h à 18 h  
Mardi 17 février - certaines écoles seront ouvertes en soirée, contactez l'école de votre quartier afin de connaître l'horaire.  
**Prématernelle - Maternelle - 5 ans**  
L'enfant doit avoir 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.  
**Prématernelle - Programme Petite-Portée - 4 ans**  
L'enfant doit avoir 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.  
Petite-Portée est un service gratuit de transition à la maternelle offert à tous les enfants et leurs parents. Pour plus de détails, cliquez sur le bouton Petite-Portée sur notre site.  
**Admission et inscriptions tout secteur**  
**Primaire et secondaire**  
S'il s'agit d'une nouvelle inscription, présentez-vous à l'école de votre secteur. Si votre enfant fréquente déjà une de nos écoles, il vous sera remise la fiche d'inscription qui vous devra servir à retourner.  
**Documents d'identité requis:**  
1. L'original (grand format) du acte de naissance de l'enfant portant le nom des parents.  
2. Une preuve de résidence des parents (compte de taxe scolaire ou municipale, document officiel de gouvernement, etc.).  
Pour plus d'information : 450-354-0111  
Commission scolaire des Hautes-Rivières

### Primaire et secondaire

**Admission  
et inscription**  
Tout savoir



**Si l'enfant fréquente déjà l'un de nos établissements, la fiche d'inscription lui sera remise par l'école.**

Cette fiche doit être remplie, signée et retournée rapidement à l'école pour confirmer son inscription.

**S'il s'agit d'une nouvelle inscription, les parents doivent se présenter à l'école de leur secteur avec les documents requis.**

### Documents nécessaires pour une procéder à une nouvelle inscription :

- L'original (grand format) du certificat de naissance de l'enfant portant le nom des parents;
- Des preuves de résidence des parents (compte de taxe scolaire ou municipale, document officiel du gouvernement, etc.).

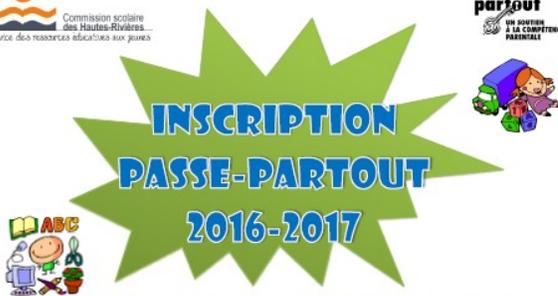
## Précolaire

Pour l'inscription à la maternelle, l'enfant doit avoir 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Pour l'inscription au programme Passe-Partout, l'enfant doit avoir 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

## Un peu plus d'information sur le programme Passe-Partout

Passe-Partout offre la possibilité aux parents et à leur enfant de 4 ans de participer à un projet commun permettant d'établir une première relation positive avec l'univers scolaire.



Le programme Passe-Partout est un service GRATUIT offert par le MELS aux enfants de 4 ans (l'enfant doit avoir 4 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2016) ainsi qu'à leurs parents.

Semaine intensive pour l'inscription : du 15 au 19 février 2016

Vous devez vous présenter au secrétariat de l'école de votre quartier avec l'original (grand format) du certificat de naissance de l'enfant et une preuve de résidence.

\* Date limite d'inscription pour une place assurée: 27 juin 2016

VOLET PARENTS (1 rencontre/mois, de soir)	VOLET ENFANTS (minimum 16 rencontres)
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Faciliter la transition scolaire des enfants</li><li>Offrir un soutien aux compétences parentales (discipline, préparation à la maternelle, estime de soi, etc.);</li><li>Accompagner les enfants dans leur développement;</li><li>Partager des préoccupations et trouver des solutions avec d'autres parents.</li></ul>	<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Initier l'enfant à la vie de groupe;</li><li>Le familiariser au milieu scolaire;</li><li>Favoriser l'autonomie et la confiance en soi.</li></ul>
En juin, les parents inscrits recevront une confirmation par courriel. En septembre, ils seront invités à une rencontre d'information sur le programme et l'horaire de l'année leur sera remis.	

### L'ÉQUIPE PASSE-PARTOUT

Les conseillères à l'éducation préscolaire : **Amélie Girard-Lépine, France Thibeault, Manon Lajeunesse, Itikagiza Mutindabigwi & Mélanie Letendre**  
450-359-6411, poste 7650  
Le responsable : **Louis Racine**, conseiller pédagogique,  
450-359-6411, poste 7297.

C'est un service gratuit offert à tous les enfants de 4 ans et à leurs parents pour aider à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire.

Le programme est offert sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières depuis déjà plusieurs années et rejoint au-delà de 700 familles par année. Pour plus de détails, cliquez sur le bouton Passe-Partout sur notre site.

Les parents peuvent également communiquer avec les conseillères à l'éducation préscolaire au 450 359-6411, poste 7650 ou avec le responsable du programme, monsieur Louis Racine, au poste 7297.

## Encore des places disponibles pour les concentrations **Sports-Arts-Études** et *Langues et communication* pour septembre 2016



Bonne nouvelle pour celles et ceux qui auraient raté les préinscriptions aux programmes particuliers.

Il reste encore quelques places disponibles à tous les niveaux de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire pour les concentrations *Sports-Arts-Études* et *Langues et communication*.

Toutes les informations disponibles sont en ligne sur le site de la Commission scolaire.



Hâtez-vous de faire parvenir le formulaire d'inscription.

Des vidéos informatives ont été produites et sont aussi disponibles à partir du site, de notre page Facebook ou de notre chaîne YouTube.

Des frais pour le transport scolaire peuvent s'appliquer. Les parents sont priés de consulter les informations détaillées sur le site pour tous les détails concernant les frais liés au transport scolaire.

### **Transport scolaire**

Le transport scolaire est offert sans frais à tous les élèves admissibles qui fréquentent un établissement sur le territoire de la CSDHR.

Une fois les places régulières assignées, il reste des places disponibles pour les autres élèves.

Le Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire traite chaque année de nombreuses demandes pour des places disponibles, c'est-à-dire pour bénéficier du transport scolaire même si l'élève ne répond pas aux critères d'admission pour une place régulière.



En 2015-2016 par exemple, le Service a traité plus de 600 demandes pour des places disponibles et en a accepté 575.

Pour les élèves qui désirent bénéficier d'une place disponible, il faut remplir une demande de transport scolaire accompagné d'un chèque post daté au 1<sup>er</sup> août 2016 et libellé au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à l'école

fréquentée par l'enfant ou à l'école du quartier s'il n'est pas encore inscrit chez nous.

Le chèque ne sera encaissé que lorsque la demande aura été traitée et acceptée. Il n'y a pas de date limite officielle, les parents peuvent faire une demande à tout moment dans l'année.

Certaines conditions s'appliquent pour bénéficier du service et c'est la politique du transport scolaire de la Commission scolaire qui les prévoit.

### **Nouvelle grille de tarification pour le transport scolaire 2016-2017**

Si les élèves désirent bénéficier du transport à une deuxième adresse, s'ils habitent à l'intérieur de distances spécifiques ou si l'école fréquentée se trouve à l'extérieur du bassin déterminé du lieu de résidence, des frais s'appliqueront pour le transport scolaire.

Les élèves inscrits dans les programmes particuliers (Programme d'Éducation Internationale (PEI), concentration Sports-Arts-Études, programme Sport-Études, concentration Langues et communication) qui ne résident pas dans le bassin de l'école fréquentée doivent également déboursier les frais.

Le coût pour une place disponible est de 183 \$ par élève, pour un maximum de 205 \$ par famille. Visitez la section Transport scolaire de notre site web pour tous les détails.

Tous les formulaires s'y trouvent pour faire une demande de place disponible pour l'année 2016-2017.

### **Le transport scolaire à l'ère numérique**

À compter de la prochaine rentrée scolaire, les fiches d'inscription confirmant l'accès au transport des élèves admissibles seront disponibles en ligne à compter du **22 août 2016**. Les parents pourront consulter toutes les informations relatives au transport scolaire de leur enfant.

Il n'y aura donc plus de fiches de confirmation postées au domicile de l'élève à la rentrée scolaire.

Le parent pourra imprimer la fiche à partir de l'application. Cette fiche servira également de preuve d'accès à montrer au conducteur d'autobus lors des premiers jours de classe.

D'autres communications seront transmises aux parents par courriel à ce sujet dans les prochaines semaines.

### **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 18 000 élèves jeunes et adultes répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Elle compte près de 2 500 employés qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité. Son parc immobilier se compose au total de 56 édifices, dont 50 établissements d'enseignement : 36 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre de formation aux adultes et 1 centre d'expertise (siège social administratif). Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 500 enseignants et professionnels. Pour sa part, le personnel du centre administratif travaille en coulisse et offre un soutien essentiel à la prestation de services aux élèves. La CSDHR est une actrice clé au plan du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le [www.csdhr.qc.ca](http://www.csdhr.qc.ca).

### **Source :**

#### **Julie Brassard**

Service du secrétariat général et des communications

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223

[brassardj@csdhr.qc.ca](mailto:brassardj@csdhr.qc.ca)